

## NOTE DE POLITIQUE GENERALE 2015

Comme chaque année et parallèlement à la présentation du budget communal, le Collège rédige une note de politique générale qui décrit les actions de la majorité conformément à l'article L.1122-23 du Code de la Démocratie Locale.

### LES FINANCES

Le projet de budget communal soumis au vote du Conseil communal est présenté avec un excédent de **+ 22.407,13 €**.

Il respecte les directives émises par la circulaire budgétaire du 25 septembre 2014 de Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux de la Région wallonne notamment en termes de calendrier légal puisque celui-ci sera voté pour le 31 décembre au plus tard et en termes de règles budgétaires puisque notre commune respecte le principe de l'équilibre à l'exercice propre pour 2015.

En ces temps difficiles, la volonté du Collège a été de réaliser cet exercice budgétaire sans toucher à la fiscalité pour préserver le portefeuille des citoyens rochefortois, en garantissant l'importance et la gratuité des services rendus au cours de l'année passée et en renforçant d'autres.

Ainsi, les impôts, à savoir les centimes additionnels au précompte immobilier situés à 2600 et la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (I.P.P.) fixée à 8,50 % restent inchangés.

Le coût des services fournis par la Ville en matière d'approvisionnement en eau, à savoir le coût vérité distribution (CVD), est de 2,431 €/m<sup>3</sup> et reste identique à 2014.

Le montant de la taxe annuelle sur la gestion des déchets ménagers est inchangée soit :

- 108 EUR par année pour les ménages constitués d'une seule personne.
- 121 EUR par année pour les ménages constitués de deux personnes et plus.
- Toutes les réductions octroyées aux familles dans ce domaine sont garanties pour 2015.

**Les grandes lignes du budget communal se présentent comme suit :**

#### Au service ordinaire :

Le total général des recettes est de **22.002.453,39 €**

Le total général des dépenses est de **19.511.278,52 €**

Le résultat budgétaire présumé au 01/01/2016 est estimé à **2.491.174,87 €**, montant important financièrement qui doit pourtant être confirmé par les résultats des comptes communaux.

L'excédent affiché au service ordinaire du budget communal permet à notre commune de ne pas être soumise à un système contraignant de tutelle financière imposée par la Région wallonne.

Sous forme de tableaux, les dépenses et les recettes ordinaires à l'exercice propre se présentent comme suit :

1. Dépenses

	<b>B.I. 2014</b>	<b>B.I. 2015</b>
Personnel	7.431.539,65 EUR	7.129.799,15 EUR
Fonctionnement	4.398.604,10 EUR	4.211.916,25 EUR
Transfert	3.724.107,99 EUR	4.295.820,69 EUR
Dette	3.684.206,96 EUR	3.702.360,12 EUR

2. Recettes

	<b>B.I. 2014</b>	<b>B.I. 2015</b>
Prestations	4.819.710,30 EUR	4.714.442,92 EUR
Transferts	13.680.519,80 EUR	13.959.811,59 EUR
Dette	739.397,19 EUR	743.308,83 EUR

L'analyse fournie et détaillée de toutes ces données est reprise dans le rapport émis par la Commission budgétaire conformément à l'article 12 du R.G.C.C.

**Au service extraordinaire :**

Celui-ci s'élève à 5.052.151,52€

Le programme détaillé des investissements et des moyens de financement est repris dans le livret du budget communal.

Relevons dans les projets patrimoniaux l'inscription récurrente pour l'acquisition de terrains pour 650.000 EUR, l'aménagement des nouvelles installations du Service Technique communal au Parc d'Activités économiques pour 260.000 EUR, l'aménagement de lotissements communaux pour 500.000 EUR et le réaménagement du site DCR89 dit Ets Cornet pour 490.000 EUR.

La balise d'investissement de 180 €/habitant/an autorisée par la circulaire budgétaire a été prise comme référence puisque notre Commune est en équilibre à l'exercice propre et présente un excédent.

Le Collège communal a veillé à la bonne maîtrise des investissements dans tous les départements et services communaux et a programmé des travaux réalistes en respectant comme chaque année une répartition correcte entre Rochefort et ses villages.

## Conclusion :

Par une saine gestion des finances, la commune doit optimiser ses services et ses moyens d'action tout en s'inscrivant dans une approche globale et cohérente pour toujours être plus efficace au service de ses administrés.

L'année 2014 s'est inscrite comme l'année du changement puisqu'un nombre important de règles comptables et budgétaires, liées aux normes européennes SEC 2010 imposées à la Belgique, ont eu des conséquences pour nos villes et communes.

L'année 2015 sera celle qui s'inscrira dans la stabilité pour un bon nombre de chiffres inscrits dans notre budget communal. Deux départements connaîtront toutefois des changements importants à savoir :

- le service incendie par l'entrée en vigueur des zones de secours au 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec une dotation de 415.000 Euros pour notre commune dans la zone DINAPHI ;
- le transfert de la gestion de la maison de repos « Résidence Préhyr » de l'Association de droit public (dans le cadre du chapitre XII de la loi du 8 juillet 1976) vers le C.P.A.S. Ce transfert résulte d'une décision structurelle et administrative qui n'aura aucune conséquence financière sur le produit de la concession de 426.000 EUR versé à la Ville. L'équilibre financier étant maintenant atteint, cela entraînera la fin de la capitalisation et de la mise sous plan de gestion conclue le 22 décembre 2011, et donc la suppression de la participation financière de la Ville aux pertes d'exploitation de la résidence. En terme de personnel, les emplois sont garantis et 50 équivalents temps plein seront transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2015 de l'association (dont la dissolution est prévue dans le courant du premier trimestre de l'année 2015) vers le C.P.A.S.

Les mandataires locaux se sont adaptés aux nombreuses mesures demandées par les autorités supérieures. Sans mise à disposition de moyens nouveaux, ils gèrent de manière optimale et avec rigueur les ressources financières dont ils disposent.

Il faut prendre conscience que les difficultés financières connues par d'autres niveaux de pouvoir n'ont pas à être supportées par les Villes et Communes et que les efforts à accomplir doivent être répartis de manière homogène entre tous car les entités locales ont beaucoup de missions qui touchent directement les habitants dans leur vie de tous les jours.

Les collectivités locales constituent la base d'une relance économique, garante du pouvoir d'achat des citoyens, pourvoyeuses d'emplois et fournisseurs de travail à nos petites et moyennes entreprises.

Aujourd'hui, des défis sont à nos portes :

- La poursuite de l'application de la réforme des pensions du personnel statutaire des pouvoirs locaux ;
- La poursuite de notre participation au pacte de stabilité budgétaire ;
- Les futures conséquences des transferts de compétences de l'Etat fédéral vers les entités fédérées ;

- Les dépenses en matière d'aide sociale au travers du CPAS ;
- La sécurité de notre territoire ;
- La réforme des services d'incendie adoptée par la loi cadre du 25 mai 2007 ;
- Les fournitures et approvisionnement au niveau énergétique ;
- La démographie et le vieillissement de notre population ;
- La problématique du précompte immobilier pour le site Belgacom de Lessive et la perte de la recette annuelle d'IDEG (transformation des apports d'installation en usage en apports en propriété) au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pourtant, il nous faudra garder le cap tout en ayant le souci de faire encore mieux avec une marge de manœuvre étroite pour garantir le bien-être de notre population et l'efficacité de notre service public local.

Cet objectif primordial ne pourra se poursuivre que par la conjonction de plusieurs éléments tels que :

1. La poursuite du principe de l'autonomie des pouvoirs locaux (qui ne dépend pas des gestionnaires communaux) et la garantie de neutralité budgétaire des politiques décidées par d'autres niveaux de pouvoir ;
2. Une gestion des finances communales guidée par une vision à long terme alliée à l'innovation et la créativité de ses mandataires locaux ;
3. L'analyse optimale des données financières pour certains secteurs ;
4. La poursuite de la mise en réserve de moyens financiers pour garantir les missions communales et le futur de notre Ville.

### **La gestion des cultes**

Le budget total pour la gestion de ce département s'élève à 215.690,05 EUR pour 212.473,98 EUR en 2014 soit + 1,51 %.

Les conseils de Fabrique d'Eglise ont fait au mieux pour maîtriser leurs dépenses et se conformer aux impératifs de la circulaire budgétaire applicable à la Ville tout comme aux entités fédérées.

Cette année verra la création du plan pluriannuel 2015-2018 pour les investissements extraordinaires des Fabriques d'Eglise, notamment au niveau énergétique, d'isolation et en ce qui concerne la préservation des toitures pour tous ces bâtiments communaux (tant pour les presbytères que pour les églises).

Un comité de pilotage entre la Ville et les Fabriques d'Eglise, s'inspirant de l'opération « pilote volontaire » lancée le 18 juillet 2014 par la Région wallonne, sera créé afin d'identifier avec l'aide des services communaux les grosses réparations, établir les priorités des chantiers et définir les règles de financement à prendre en charge par chacune des parties.

### **Le tissu associatif**

A nouveau, les aides financières sont très importantes (+ 650.000 EUR) et toutes les aides techniques récurrentes sont garanties.

La volonté du Collège de préserver celles-ci traduit bien l'intérêt porté à toutes les associations, comités, bénévoles qui œuvrent au quotidien sur l'ensemble du territoire communal tout au long de l'année pour maintenir les nombreuses activités et animations nécessaires au bien vivre de et dans notre commune.

Tous les subsides aux nombreuses commissions communales, lieux d'expression et de participation citoyenne, sont maintenus.

### **La jeunesse**

Le Collège souhaite poursuivre le soutien à la jeunesse. Si bon nombre d'aides sont déjà fournies en termes financiers et techniques, il est apparu intéressant de se poser et de réfléchir sur les actions futures dans ce domaine. S'il est important de promouvoir les actions des acteurs de terrain, de créer plus de synergies entre ceux-ci et la commune, il faut aussi être à l'écoute et en phase avec les souhaits de notre jeunesse.

Une somme de 4.500 € (actions pour la jeunesse et frais d'animations) est inscrite au service ordinaire du budget pour instaurer les premières Tables rondes sur, et de, la Jeunesse de Rochefort et ses villages.

Notre volonté est de donner la parole aux jeunes pour formuler des propositions concrètes sur des questions relatives à la jeunesse et qu'ils soient des citoyens actifs au sein de notre commune.

### **Le Devoir de Mémoire :**

Le Collège poursuit un travail de soutien à l'ASBL Association du Souvenir du Grand Rochefort et Alentours, à l'ASACH de Han-sur-Lesse ainsi qu'à tous les comités patriotiques de l'entité. Cette aide se fera sous forme de subsides mais aussi de promotion de leurs activités au travers des outils de communication de la Ville.

Des animations seront organisées en partenariat avec le Centre culturel des Roches (présentation de spectacles à thèmes) ainsi qu'avec MA TELE (Histoire en poche).

Le travail de soutien à la sensibilisation des plus jeunes à l'importance du Devoir de mémoire se poursuivra tout au long de l'année.

### **Société :**

1. Comme chaque année, une sensibilisation au respect des Droits de l'Enfant sera organisée au travers d'une cérémonie qui se déroule en partenariat avec le Comité Myosotis de notre commune.
2. La campagne du Ruban blanc luttant contre les violences faites aux femmes sera mise en évidence dans notre commune.

## PERSONNEL COMMUNAL

La charge du personnel communal dans le budget ordinaire représente 36,80 %.

Il s'agit de la part la plus importante qui constitue souvent le paramètre d'ajustement pour les institutions publiques en difficulté. La gestion budgétaire prudente de notre Ville dans les années antérieures n'impose pas ce choix. Nous pouvons ainsi garantir aux uns et aux autres la pérennité de leur emploi.

La Ville, son Collège et son Conseil, n'est pas la seule à fixer les orientations dans ce domaine. Notre responsabilité est aussi de rappeler au pouvoir qui apporte peu ou beaucoup de soutien financier à des projets communaux et aux associations qui accompagnent la Ville dans l'exercice de ses missions, l'ingénieuse nécessité de la poursuite des aides financières pour les services dont la création a été suscitée souvent par ce pouvoir. Ainsi, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont invité les communes à créer des fonctions de Conseiller en énergie, Conseiller en aménagement du territoire, Conseiller en logement, à l'ADL, au PCS, Moniteur sportif, etc., en accordant des aides financières permettant de couvrir largement, et suivant une grande proportion, les traitements des agents en charge de ces domaines. Nous déplorons, toutefois, qu'à l'occasion des choix budgétaires de ces pouvoirs de tutelle, des ajustements des aides à la baisse sont annoncées, mettant ainsi sous pression les finances communales.

Le Collège a maintenu, et même renforcé, les aides aux associations qui procurent de l'emploi à plusieurs dizaines de collaborateurs dans des domaines extrêmement vastes, à la fois dans le tourisme et la culture, dans l'économie et le sport, le social et le pédagogique.

En vue d'assurer le financement des pensions, le ministre des pensions avait décidé en 2008 d'augmenter les cotisations sur les traitements des travailleurs actifs et donc sur les employeurs pour financer les pensions des agents statutaires communaux, CPAS, et police. A terme, c'est près de 7% d'accroissement des cotisations que les villes et les communes devront supporter sur près de 40% du budget ordinaire. Cela représente une part non négligeable à l'accroissement des dépenses. Par ailleurs, en fonction des dernières prévisions du Bureau Fédéral du Plan, la norme de croissance des charges 2015 pour le personnel communal par rapport à 2014 a été fixée à 1 %.

Si le saut d'index devait être confirmé, en année pleine, la Ville éviterait une croissance de ses dépenses ordinaires pour le personnel de l'ordre de 240.000 € (communes, CPAS, zones de police, zones de secours).

## LE PAYS DE FAMENNE : fin de la période de programmation 2008-2013.

### Dépôt de candidature 2014-2020.

La ville de Rochefort est membre fondatrice du Pays de Famenne. Les objectifs du développement territorial du bassin de vie du Pays de Famenne ainsi que les actions à mener et les projets à développer dans les prochaines années ont été fixés dans l'étude prospective.

L'économie et la création d'emplois sont au cœur de la stratégie de développement territoriale au service de nos habitants. Un programme ambitieux est en cours d'élaboration, reprenant des actions à déposer dans le cadre de l'appel à projets « Fonds structurels européens », FEADER- Mesure 313, dans le renouvellement et la poursuite de l'initiative européenne LEADER, associant seulement trois des six communes, à savoir Rochefort, Marche et Nassogne.

Le décalage entre la fin de l'exécution des projets de la période de programmation 2008-2013 et des projets à mener au cours de la période 2014-2020 est tel que la moitié du personnel n'a pu voir ses contrats renouvelés, aussi longtemps que la promesse d'engagement régionale et européenne n'ont pas été reçues.

Le plan intercommunal de mobilité, quant à lui, est dans sa phase de finalisation. Les axes stratégiques, les objectifs et les actions prioritaires seront présentés en conseils communaux et mis en enquête publique auprès des communes composant le territoire.

Economie, tourisme, mobilité, préservation de l'environnement, action en développement durable, autant de mesures fortes et centrales dans la mise en œuvre d'actions.

### TRAVAUX

Dans le cadre des investissements 2015, nous relèverons les travaux plus spécifiques à effectuer :

- **Transfert du STC vers le nouveau site P.A.E, ancien site ALUSIGN.** Les travaux sont en cours. Les déménagements devraient être effectifs et pratiquement complets au cours du second semestre 2015.
- **Etude de la couverture du Square de l'Amicale et concrétisation.** L'étude sera prochainement commandée.
- **Entretien extraordinaire des voiries, trottoirs, fossés.**
- **Placement d'un abribus**
- **Entretien extraordinaire des bâtiments loués à la poste à Jemelle**
- **Réalisation de marquages routiers**
- **Entretien extraordinaire des chemins forestiers et de voiries agricoles**
- **Première phase d'exécution des travaux de modernisation de la rue de la Martinette, de la rue Coirbois et de la rue Louis Banneux**
- **Placement de l'œuvre d'art au rond-point de Jemelle, dans le cadre du partenariat avec la Province de Namur**
- **Création d'une voirie le long du chemin de fer à Jemelle, dans le cadre du projet de rénovation urbaine**
- **Aménagement d'une structure pour l'accueil de mobil homes**
- **Travaux d'éclairage public**
- **Achat de guirlandes de Noël, troisième phase**
- **Equipement et maintenance extraordinaires de la villa Saint Martin**
- **Entretien extraordinaire des aires sportives et aménagement de plaines de jeux**
- **Création d'un espace multisport, dans le cadre du programme « Sport de rue à Wavreille »**
- **Aménagement d'un parcours Vita à Rochefort**
- **Achat de défibrillateurs pour les infrastructures sportives**
- **Subvention à l'asbl « Belgian Walloon Club » pour le remplacement de l'enveloppe de la montgolfière**
- **Réaménagement du site des anciens établissements Cornet, rue de l'abattoir à Rochefort, dans le cadre des sites industriels désaffectés**
- **Accompagnement de la mise en œuvre des ZACC**

## **ENSEIGNEMENT**

La Commune a toujours veillé à promouvoir un enseignement de qualité dans toutes les écoles de l'entité. Durant la législature 2013-2018, nous mettrons tout en œuvre afin de renforcer les moyens pédagogiques mis à disposition de nos écoles,



notamment en y intégrant les nouvelles technologies. En 2014, certaines de nos écoles ont été sélectionnées par la FWB dans le cadre d'un projet « Ecole numérique » permettant d'obtenir pour les classes de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires un tableau numérique et 24 tablettes ainsi qu'un subside pour assurer la formation des élèves à ces nouveaux outils.

Pour permettre à tous les élèves de l'entité de bénéficier d'un enseignement de qualité, nous veillerons à :

- soutenir toutes les écoles de village notamment en améliorant les infrastructures existantes (travaux d'extension à Havrenne et à Wavreille)
- rendre l'enseignement accessible à toutes les familles en limitant les frais scolaires et en apportant si nécessaire un soutien financier aux familles en difficulté
- promouvoir l'accueil extra-scolaire notamment par l'extension des plages horaires et la réalisation d'une étude auprès de l'ensemble des parents afin d'améliorer les conditions d'accueil
- permettre à chaque enfant de s'épanouir dans le cadre d'activités extra-scolaires, et d'activités sportives.
- accueillir les élèves dans de bonnes conditions en poursuivant les travaux de modernisation et de réfection de plusieurs implantations (Finition de l'extension de l'école du Centre dont l'inauguration a eu lieu le 28 novembre 2014, entretien des classes et des espaces de jeux, création d'un nouveau bureau à Villers-sur-Lesse, etc.)
- associer les parents à la vie scolaire de leurs enfants notamment via les conseils de participation

## **TOURISME ET ANIMATIONS**

Notre commune présente les caractéristiques d'une ville touristique et en conséquence, il est essentiel d'accroître son attrait. Il est indispensable d'aménager notre Ville et ses villages, d'y préserver le calme et la propreté et de mettre en valeur leur patrimoine.

Afin d'atteindre cet objectif, il y a lieu de renforcer les synergies entre les opérateurs touristiques (Maison du Tourisme, Syndicat d'Initiative, ORT, etc.) et de développer une participation accrue dans les actions touristiques menées notamment par le Pays de Famenne et le Gal Romana.

L'accent doit également être mis sur l'organisation de manifestations populaires (marché de Noël, brocante, sérénades, etc.)

En 2014, de nombreuses animations ont rencontré un franc succès (la Boîte à Jazz, le Kids Village de RTL, la retransmission des matchs lors de la coupe du Monde, les Sérénades, le Rendez-Vous, etc...

L'année 2015 accueillera notamment pour sa deuxième édition l'Historic Car Festival.

## **CULTURE**

L'accent doit être mis sur l'importance de faciliter l'accès à la culture pour tous. Il y a lieu :

- de continuer à soutenir l'action du Centre Culturel des Roches qui veillera à assurer une programmation de spectacles diversifiés pour toutes les générations
- mettre l'accent sur la synergie entre les différents acteurs culturels  
L'action « quand les assos s'en mêlent », est un bel exemple de cette synergie
- promouvoir la création artistique et les artistes locaux
- Valoriser les actions des différents musées, de la bibliothèque communale et du Cercle Culturel et Historique (garant de notre histoire)
- Soutenir le Festival International du Rire ; événement reconnu par l'ensemble des pays francophones et auquel on identifie régulièrement notre Ville.

## **LOGEMENT – SOCIAL**

### 1. Logement

- Création et mise en chantier d'un complexe à appartements pour couples âgés à proximité de la maison de repos. Projet mis en œuvre dans le cadre du Plan Communal du Logement en collaboration avec « Ardenne et Lesse » SCRL.
- Valorisation du lotissement de Wavreille.
- Rénovation urbaine à Jemelle : accord et promesse de subsides pour la 1<sup>ère</sup> phase

### 2. Social – Qualité de Vie

- Renouvellement du Plan de Cohésion Sociale pour la période 2014-2019 avec subvention annuelle de 63.664,03 €
- Développement d'un axe « Santé » dans le cadre du PCS

- Mise en place d'une maison de la Santé et du Bien-être en collaboration avec, entre autres, la Maison des Diabétiques, la Commission des Aînés et la Commission de la Personne Handicapée et le PCS
- Maintenir l'accueil de la petite enfance par des collaborations renforcées avec « IMAJE » et 'L'Ile aux enfants »
- Création d'un nouveau Co-accueil à Jemelle
- Renforcer les actions d'aide au maintien à domicile pour les personnes âgées en accentuant les collaborations avec des organismes spécialisés tels que le SPAF et le Service de Gardes à domicile « ALZHEIMER », et l'ASBL « Aidants Proches »
- Accompagner les aidants proches des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer par la création d'un « Café Alzheimer » et mise en place d'un agent de proximité communal, l'agent PROXIDEM
- Mise en œuvre d'un atelier d'Art Thérapie pour les personnes âgées et désorientées en collaboration avec la maison de repos et le Centre Culturel des Roches.

**Les défis identifiés en 2014 restent bien entendu d'actualité, voire s'accroissent.**

1. Ainsi en va-t-il de l'accroissement des dépenses de personnel à personnel constant, sous l'effet de la hausse des cotisations pensions sur le personnel communal statutaire pour le financement des pensions.
2. L'accroissement des charges du CPAS liées à la mise en œuvre des dispositions fédérales décidées voici trois ans, visant à limiter dans le temps les allocations d'attente dont bénéficient les demandeurs d'emploi.
3. Les difficultés socio-économiques connues, tant par les entreprises que par les ménages, qui engendrent une stagnation, voire une diminution des revenus imposables d'un certain nombre de citoyens, d'entreprises, limitant de manière mécanique la perception des additionnels à l'impôt des personnes physiques.
4. La réduction des aides et dotations régionales de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette incidence est difficilement mesurable aujourd'hui. Toutefois, nous notons la diminution de 7% des aides prévues dans des décrets et de 10% des aides récurrentes non décrétales accordées par la Région wallonne. Ces diminutions, à ce jour non connues, mettront sous pression tant le budget communal que celui des associations gravitant autour de la Ville, dans le cadre de la mise en exécution de services à la population. Il est impossible aujourd'hui de mesurer l'impact financier.
5. L'incidence de la Réforme de secours sur les budgets communaux. Si nous observons une incidence favorable pour les finances communales de la Ville de Rochefort autour de 40.000 euros, la mise en œuvre progressive de l'arrêté royal sur l'aide adéquate la plus rapide pourrait, sans une adaptation rapide, entraîner des surcoûts dans les 4 à 5 prochaines années.

La baisse de la demande mondiale de produits pétroliers et des choix géopolitiques entraînent la diminution significative du coût des carburants. Si nécessaire, l'ajustement budgétaire n°1 corrigera les dépenses correspondantes de fonctionnement.

Notre Collège peut présenter un budget sans accroissement de fiscalité, sans mesures particulières relatives à la réduction ou au remplacement du personnel pensionné ou sur le départ, ne réduit pas le dispositif d'aides accordées à l'ensemble de ses associations.

La rigueur dans la gestion du budget et des avoirs communaux en ce compris au cours des années de pleine activité économique, ont permis la mise en réserve de moyens financiers permettant aujourd'hui d'amortir des chocs liés à la raréfaction des moyens publics des entités supérieures, à l'accroissement inéluctable de charges au CPAS.

L'année 2013 fut marquée par des recettes complémentaires à l'ordinaire, qui ne furent pas budgétées mais mises en provisions et en fond de réserve pour faire face à l'augmentation des dépenses liées aux charges complémentaires.

La vision de notre Ville, la stratégie développée, la sagesse et la rigueur dans la gestion au quotidien sont autant d'éléments permettant de traverser les périodes de turbulence financière, dont le terme n'est à ce jour pas prévisible. Nous préserverons pour l'essentiel notre capacité de redéploiement et d'investissement le jour où l'économie et le contexte socio-économique seront favorables.

François BELLOT,  
Député-Bourgmestre